



PV Stationnement contre-sens - Pb numérotation de lieu

Par **odepo**, le **14/12/2019** à **10:47**

Bonjour

Mon délit: stationnement de ma voiture pendant 1 semaine sur le côté gauche d'une chaussée à double sens ; et précisément au numéro "2" de la voie concernée.

J'ai donc reçu un certains nombre de contraventions pour ce mauvais stationnement, mais il y a des erreurs de formalisme.

Question : est-ce que je peux contester les contraventions pour lesquelles :

- le numéro de rue ne correspond pas :

par exemple, numéro "1" indiqué (soit en face du lieu de l'infraction)

ou numéro supérieur tel que "6" par exemple ? (soit à 100m du lieu de l'infraction)

- le nom de la voie ne correspond pas ? (soit à 200m du lieu de l'infraction)

Merci par avance

Par **youris**, le **14/12/2019** à **10:59**

bonjour,

certaines erreurs de forme sur l'avis de contravention, ne remettent pas toujours en cause la sanction de l'infraction qui est constituée.

je ne suis pas un spécialiste de ce sujet mais il semble que les contestations soient très souvent rejetées donc les amendes majorées.

je vous conseille de présenter vos contestations avec l'aide d'un juriste spécialisé.

salutations